

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n°2017-13 du Comité syndical du vendredi 21 avril 2017

CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LES ACTIONS TOURISTIQUES DU PAYS CŒUR D'HERAULT 2017

L'an deux mil dix sept le vingt et un avril à dix heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2 Parc d'Activité de Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 31 mars 2017.

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                        | Francis BARDEAU, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Béatrice FABRE, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Jean-Claude LACROIX (représenté par Laurent DUPONT) Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Claude VALERO, Louis VILLARET, Michel SAINT PIERRE (représenté par Gérard CABELLO) |
| Absents ou excusés :                                                     | Christian BILHAC, Sébastien ANDRAL, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES (procuration à Louis VILLARET), Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Marie PASSIEUX (procuration à Nicole MORERE), Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES                                                                                                                                       |
| Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17+2 procurations |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Vu qu'en matière de tourisme, le Pays Cœur d'Hérault est en charge de coordonner les actions de développement et de promotion touristiques.

Considérant que pour ce faire, le Pays souhaite conventionner avec les offices de tourisme partenaires.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'Approuver le projet de convention annexé qui vise à :
  - définir le rôle respectif de chacun dans ce projet collectif,
  - mutualiser les moyens et de réaliser des économies d'échelle,
  - préciser la participation financière de chaque partenaire,
  - définir et respecter un calendrier de travail collectif.
  
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 11 mai 2017  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 11 mai 2017

Publiée le 11 mai 2017  
Transmise le 11 mai 2017

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET